

# Projet de transformation du site de traitement des déchets AMETYST

## Réunion publique d'ouverture de la concertation volontaire

*Compte-rendu synthétique*

Montpellier - Salle Fernand Pelloutier  
Lundi 11 mai 2026 de 18h30 à 21h30

Participant-es : 96 personnes, 15 interventions



### Intervenants

- **Pierre-Marie CARVAJAL**, Vice-Président délégué à la gestion des déchets, Montpellier Méditerranée Métropole
- **Nicolas BEQUAERT**, Président Directeur Général, Urbaser Environnement
- **Bérenger SALTEL-PONGY**, Directeur Relations contractuelles, Urbaser Environnement
- **Mathieu ALMERAS**, Directeur du site AMETYST, Urbaser Environnement – Site Urba Méditerranée

### Animateur-modérateur

- **Jean-Baptiste POINClOU**, Animateur-modérateur

*Ce document constitue un compte-rendu synthétique des échanges qui se sont déroulés lors de la réunion publique d'ouverture de la concertation volontaire sur le projet de transformation du site de traitement des déchets AMETYST. [La présentation](#) et [la rediffusion](#) de la réunion sont disponibles en ligne sur le site [www.projet-transformation-ametyst.fr](http://www.projet-transformation-ametyst.fr).*

## Introduction

La réunion publique d'ouverture marque le lancement officiel de la concertation volontaire engagée par Montpellier Méditerranée Métropole et son délégataire Urba Méditerranée autour du projet de transformation du site AMETYST. Cette séquence de dialogue se déroulera jusqu'au 14 juin 2026.

### Mot d'accueil de la Métropole

**Pierre-Marie CARVAJAL**, Vice-Président délégué à la gestion des déchets, ouvre la réunion en remerciant les participants pour leur présence. Il rappelle que Montpellier Méditerranée Métropole demeure aujourd'hui la seule métropole française à ne pas disposer d'un outil global de traitement des déchets sur son territoire, ce qui conduit à l'exportation de 110 000 tonnes de déchets ultimes chaque année. Selon lui, ce constat impose d'agir.

Il précise que la mise en œuvre d'un nouvel équipement est indispensable pour s'inscrire dans le cadre réglementaire fixé par la loi AGEC et décliné à l'échelle régionale dans le SRADDET. Il insiste sur le fait que le projet de modernisation, intégrant la réalisation d'une chaudière CSR, ne constitue pas un renoncement à la stratégie de réduction des déchets de la Métropole, mais qu'il oblige au contraire à renforcer les politiques de prévention et de tri.

Il rappelle que la concertation s'inscrit dans la continuité directe du dialogue citoyen engagé entre novembre 2024 et mai 2025 à l'initiative de René REVOL, son prédécesseur. Il souligne enfin l'exigence de transparence et de dialogue constructif qui sera celle de la Métropole envers son délégataire pendant toute la durée de la concertation.

### Présentation des modalités de la concertation

Jean-Baptiste POINCLOU, animateur-modérateur, rappelle l'ensemble des modalités d'information et de participation mises à la disposition du public :

- Le dossier de concertation et le dépliant d'informations, ce dernier ayant fait l'objet d'un boîitage auprès de 45 000 foyers et d'un tractage Place de la Comédie et près de la Gare Saint-Roch ;
- Le site internet dédié [www.projet-transformation-ametyst.fr](http://www.projet-transformation-ametyst.fr), permettant de poser des questions et de déposer des observations jusqu'au 14 juin ;
- Quatre permanences en mairie organisées à Saint-Jean-de-Védas (18 mai), Montpellier (20 mai), Villeneuve-lès-Maguelone (28 mai) et Lattes (29 mai) ;
- Des visites du site AMETYST sur inscription en ligne ;
- Une réunion dédiée aux salariés du site (déjà tenue) et un atelier dédié au groupe citoyen prévu le 9 juin ;
- Une réunion publique de clôture, programmée le 11 juin à 18h30 dans la même salle.

### Mot d'introduction d'Urbaser Environnement

**Nicolas BEQUAERT**, Président Directeur Général d'Urbaser Environnement, remercie les participants pour leur présence. Il souligne que le projet proposé n'est pas un projet « copié-collé » mais qu'il a été

bâti sur mesure pour répondre aux besoins et aux enjeux exprimés par la Métropole. Il précise que la réponse d'Urbaser Environnement à l'appel d'offres a intégré les recommandations issues du dialogue citoyen conduit par la Métropole. Il rappelle enfin la dimension locale d'Urbaser Environnement, dont le siège social à Montpellier emploie une centaine de personnes.

## Présentation du projet de transformation d'AMETYST

### Pourquoi transformer le site AMETYST ?

**Bérenger SALTEL-PONGY**, Directeur Relations contractuelles d'Urbaser Environnement, présente les origines du projet. Il rappelle que la transformation du site fait suite au dialogue citoyen organisé par la Métropole sur la fin de l'année 2024 et le premier semestre 2025, qui a réuni un panel d'environ 80 citoyens. Les recommandations issues de cette démarche ont nourri la consultation pour la nouvelle délégation de service public, attribuée à Urbaser Environnement et entrée en vigueur le 1er janvier 2026.

Il dresse ensuite le constat du fonctionnement actuel du site :

- L'arrêt prochain, au 1er janvier 2027, du compostage à partir d'ordures ménagères résiduelles, du fait d'une contrainte réglementaire nationale ;
- Le vieillissement de certaines parties du site, qui a plus de 15 ans de fonctionnement ;
- Un taux de refus important : 51 % en 2025, soit environ 70 000 tonnes de déchets qui doivent repartir du site vers des exutoires externes (essentiellement des centres d'enfouissement, pour les trois quarts) ;
- Des nuisances persistantes, odeurs et mouches pour les riverains, malgré des améliorations déjà apportées ;
- Des coûts grandissants liés au transport et au traitement externe des refus.

### Les quatre grands piliers de la transformation

**Bérenger SALTEL-PONGY** détaille les quatre objectifs structurants du projet :

- Améliorer durablement la performance environnementale du site, avec un traitement spécifique des nuisances (odeurs, mouches) et un renforcement de la sécurité incendie ;
- Recevoir et valoriser deux nouvelles natures de déchets produits par la Métropole : les encombrants et les refus de tri des collectes sélectives du centre DEMETER, qui n'ont aujourd'hui pas de filière de valorisation locale ;
- Diviser par 3,5 environ la quantité globale de refus à exporter : de 110 000 tonnes aujourd'hui (intégrant les deux natures de déchets ci-dessus sans solution de valorisation) à 30 000-35 000 tonnes de refus avec le projet ;
- Améliorer la valorisation énergétique (multiplier par 6,5 la production totale d'énergies) avec notamment, à terme, environ 65 000 MWh par an injectés dans le réseau de chaleur sud de Montpellier, soit l'équivalent de 12 000 logements (contre environ 2 000 aujourd'hui).

### Les cinq blocs du projet

Le projet s'articule autour de cinq évolutions du site :

- Le renforcement du tri des ordures ménagères résiduelles et des biodéchets, avec de nouveaux équipements (roues à courants de Foucault, overbands, tables à rebonds...) ;
- Le changement du mode de valorisation du biogaz : arrêt de la cogénération chaleur-électricité, et passage à l'épuration pour produire du biométhane injecté dans le réseau de gaz naturel ;
- La modernisation du hall principal pour améliorer le traitement de la matière après méthanisation et réduire les nuisances olfactives ;
- La création d'une chaufferie CSR dédiée à la valorisation interne des combustibles solides de récupération produits sur site à partir des refus de traitement d'OMR (digestats et une partie des refus de tri) ;
- La création d'une unité TVD (Tri pour la Valorisation des Déchets) destinée aux encombrants et aux refus de tri de DEMETER, dont une partie produira un CSR à haut pouvoir calorifique valorisé sur des sites externes.

## Le combustible solide de récupération (CSR)

**Bérenger SALTEL-PONGY** précise la nature du CSR : il s'agit d'un combustible préparé à partir de déchets non dangereux, dont les recyclables restants sont préalablement extraits pour être orientés vers les filières de recyclage. Le combustible obtenu, débarrassé des indésirables, est utilisé pour produire de l'énergie selon une logique de hiérarchie des modes de gestion des déchets : ce qui ne peut être recyclé est valorisé énergétiquement, dans une démarche cohérente avec le cadre réglementaire.

## Calendrier prévisionnel du projet

**Bérenger SALTEL-PONGY** présente le calendrier prévisionnel des grandes étapes du projet. Il rappelle d'abord le contexte fiscal : la Taxe Générale sur les Activités Polluantes (TGAP) applicable à toute tonne entrant en centre d'enfouissement est passée de 25 euros en 2020 à 65 euros l'année précédente, avec une visibilité à 85 euros en 2030. Cette trajectoire fiscale, indépendamment du projet, entraînerait mécaniquement une augmentation des coûts pour la Métropole si le taux de refus actuel se maintenait.

Les principales étapes prévisionnelles du projet sont les suivantes :

- Mai à juin 2026 : concertation publique volontaire ;
- Été 2026 : dépôt du Dossier de Demande d'Autorisation Environnementale (DDAE) ;
- Automne 2026 : consultation du public et instruction du dossier ;
- Début 2027 : décision préfectorale attendue ;
- Mars 2026 à juin 2027 : travaux d'adaptation et d'amélioration immédiats (voir partie suivante) ;
- 1er janvier 2027 : arrêt réglementaire du compost issu d'ordures ménagères résiduelles ;
- Septembre 2027 à fin 2029 : travaux de transformation du site (environ deux ans) ;
- À partir de 2030 : exploitation après les travaux de transformation.

## Les premières améliorations immédiates du site

**Mathieu ALMERAS**, Directeur du site AMETYST, présente la troisième partie de l'exposé consacré aux actions d'adaptation et d'amélioration engagées sans attendre, dès 2026. Ces interventions répondent à deux objectifs : adapter le site à l'impératif réglementaire du 1er janvier 2027 et répondre immédiatement aux fortes attentes des riverains en matière de nuisances olfactives et de prolifération de mouches.

### Amélioration de la ligne de tri des ordures ménagères résiduelles

La ligne de tri des OMR sera transformée pour capter davantage de matières recyclables, métaux ferreux et non ferreux, dans une proportion supérieure à la situation actuelle, et capter également davantage de matières organiques pour envoi dans les méthaniseurs.

### Installation d'un bio-déconditionneur sur la ligne biodéchets

Un bio-déconditionneur (permettant de séparer le biodéchets pur de son éventuel emballage) sera installé pour améliorer la valorisation des biodéchets entrant sur le site. Cet équipement permettra d'augmenter la part de biodéchets effectivement valorisés, le flux entrant comportant aujourd'hui une part importante de refus.

### Réduction massive du stock de digestats sur site

**Mathieu ALMERAS** indique que le hall de compostage abrite aujourd'hui un stock d'environ 13 000 tonnes de digestats en fermentation, principale source des nuisances olfactives et de la présence de mouches. L'objectif des premiers travaux est de ramener ce stock à 2 500 tonnes, soit une division par plus de quatre. Cette réduction sera obtenue par le fait que le compostage des digestats d'ordures ménagères résiduelles sera stoppé du fait de l'interdiction réglementaire à venir, ce qui se traduira mécaniquement par une diminution des odeurs perçues à l'extérieur du site.

### Adaptation à l'interdiction du compost d'OMR au 1er janvier 2027

**Mathieu ALMERAS** rappelle qu'à compter du 1er janvier 2027, le retour au sol du compost issu d'ordures ménagères résiduelles sera interdit par la réglementation nationale. Or, en 2025, AMETYST a produit 32 000 tonnes de ce compost. À échéance réglementaire, en l'absence de travaux d'adaptation, ces matières seraient requalifiées en refus à enfouir ou à incinérer. Les premiers travaux engagés dès 2026 visent précisément à adapter le process (ajout d'équipements : presses, centrifugeuses, sécheurs); l'adaptation à l'échéance ne pouvant se faire en quelques semaines.

### Engagement de réduction des nuisances dès les premiers travaux

**Mathieu ALMERAS** reconnaît la persistance des nuisances olfactives et la présence de mouches (particulièrement marquée en dehors de la période hivernale). Il indique que les équipes du site multiplient les efforts pour maintenir la propreté du site et les portes fermées en permanence. Il s'engage à ce que les premières actions d'amélioration produisent des effets perceptibles dès courant 2027, avant même la mise en service du projet de transformation prévue pour 2030.

## Temps d'échanges avec la salle

À l'issue d'une présentation de 38 minutes, l'animateur-moderateur ouvre un large temps d'échange. Il rappelle que toute question mérite réponse et que les éventuelles questions sans réponse en séance feront l'objet d'un retour ultérieur via le site internet de la concertation.

### INTERVENTION N°1 : Coralie MANTION

Coralie MANTION se présente comme militante écologiste. Elle remercie le maître d'ouvrage d'avoir employé le terme « incinérateur », qu'elle estime parfois éludé dans le débat public. Elle exprime sa préoccupation quant à la composition du CSR, qu'elle décrit comme principalement constitué de plastiques durs après extraction des éléments recyclables, et donc selon elle particulièrement polluant à la combustion.

Elle conteste l'équation économique présentée. Elle indique que le coût annuel actuel d'AMETYST se situerait autour de 40 millions d'euros (15 millions d'euros pour l'exploitation et 25 millions d'euros pour le traitement et l'export des refus). Or, selon ses calculs, l'appel d'offres remporté par Urbaser Environnement, d'un montant de 567 millions d'euros sur 15 ans, soit environ 40 millions d'euros par an, n'intégrerait ni le coût de l'export des refus résiduels, ni l'export des CSR vers les cimenteries. Elle conclut à un surcoût et à une augmentation à venir de la taxe d'enlèvement des ordures ménagères (TEOM) pour le contribuable.

Elle demande sur quels postes Urbaser a réduit son offre pour faire une proposition inférieure de plus de 100 millions d'euros à celle du concurrent Suez (filtres, masse salariale ?). Elle conclut par une question sur les garanties prises pour indemniser les familles riveraines en cas d'augmentation des cancers et des maladies respiratoires autour de l'installation.

### INTERVENTION N°2

Une participante, voisine d'AMETYST depuis sa création et habitante du quartier depuis plus de 25 ans, témoigne du décalage qu'elle perçoit entre les présentations valorisantes faites au moment de l'ouverture du site et la réalité vécue par les riverains. Elle fait part de la persistance des odeurs et des mouches, particulièrement intenses le week-end, et s'interroge sur un éventuel manque de traitement entre le vendredi soir et le dimanche soir.

Elle souhaite que Nicolas BEQUAERT précise la localisation des autres sites exploités par Urbaser Environnement et qui pourraient servir de référence pour le projet AMETYST. Elle demande également si le tri amélioré sera mécanique ou manuel, et s'il s'accompagnera de recrutements.

### **INTERVENTION N°3 : Gaspard LEPINE**

Gaspard LEPINE, militant au Mouvement Démocrate, regrette que la présentation ne comporte pas de bilan matière clair. Il souhaite disposer d'une vision précise de ce qui entre et de ce qui sort de l'usine, à la fois aujourd'hui et dans la configuration future du projet.

Il s'interroge en particulier sur le devenir des 30 000 tonnes de compost qui ne pourront plus être produites à partir d'OMR. Il demande quelle quantité de refus ressortira réellement du site après transformation et si la promesse de baisse de la taxe d'enlèvement des ordures ménagères se concrétisera effectivement si les tonnages ne diminuent pas. Selon lui, un bilan matière précis est indispensable pour pouvoir se prononcer sur la pertinence du projet.

#### **Réponses du maître d'ouvrage et délégataire :**

**Bérenger SALTEL-PONGY**, Urbaser Environnement, précise que le projet de chaufferie CSR fera l'objet d'une étude de risques sanitaires qui sera déposée au dossier d'autorisation environnementale, et qui conditionnera la validation du projet par les services de l'État.

Par ailleurs, il détaille la composition de l'économie de la délégation de service public (567 millions d'euros sur 16 ans). A ce titre, il confirme que les coûts de l'export des refus résiduels ainsi que des CSR vers les cimenteries y sont bien intégrés et rappelle que le projet permettra une baisse du coût global de gestion des déchets ménagers pour la Métropole, et donc pour les citoyens.

**Mathieu ALMERAS**, Directeur du site AMETYST, confirme que le tri sera entièrement mécanique; aucun personnel ne trie les déchets à la main avec l'ajout de tables à rebonds, de roues courants de Foucault et d'overbands pour capter un maximum d'aluminium et d'acier. Concernant les odeurs du week-end, il explique que les équipes travaillent 7 jours sur 7 mais que l'activité de tri est arrêtée du samedi 22h au lundi matin (seulement une trentaine de tonnes réceptionnées le dimanche contre environ 600 tonnes le lundi). Il annonce que le projet va générer 10 à 14 emplois supplémentaires dès l'été 2026 et que la chaufferie CSR et l'unité TVD créeront des emplois additionnels.

**Nicolas BEQUAERT**, Urbaser Environnement, confirme exploiter une installation similaire dans le Tarn, à côté d'Albi, d'une capacité d'environ 100 000 tonnes par an et équipée d'une chaufferie CSR. Le site, détenu par le syndicat des eaux du Tar (Trifyl), est ouvert aux visites (élus, scolaires, professionnels, associations).

**Bérenger SALTEL-PONGY**, sur le bilan matière, indique qu'aujourd'hui les refus d'AMETYST représentent environ 70 000 tonnes (avec les OMR et biodéchets uniquement). Avec l'intégration des encombrants et des refus de tri DEMETER (environ 40 000 tonnes supplémentaires), la quantité globale de refus passera de 110 000 tonnes à 30 000 à 35 000 tonnes, soit une division

par environ 3,5 du taux de refus. Il propose de revenir plus en détail sur le bilan matière lors des prochaines rencontres.

#### **INTERVENTION N°4**

Un riverain immédiat de l'usine, membre du Comité des riverains, pose quatre questions précises :

- La date de la consultation publique réglementaire est-elle déjà fixée ?
- Une projection de la composition en pourcentage du CSR mixte est-elle disponible (« ce que j'aurais dans la main si j'en prenais une poignée ») ?
- Quelle sera la hauteur définitive des bâtiments et de la cheminée, et qui en sera l'auteur architectural ?
- Quelles analyses de fumées et de PFAS seront réalisées avant et pendant l'exploitation, et comment ces résultats seront-ils diffusés au public, conformément aux demandes formulées lors du dialogue citoyen ?

#### **INTERVENTION N°5**

Un participant interpelle le maître d'ouvrage sur la composition exacte du CSR. Il s'interroge sur la présence éventuelle de plastiques et de bois pollués dans le combustible, qui pourrait générer à la combustion des produits comme les métaux lourds et les PFAS. Il rappelle que la destruction des PFAS nécessiterait des températures de l'ordre de 1 300 °C.

#### **INTERVENTION N°6 : Michel LEVEL**

Michel LEVEL, habitant de Saint-Jean-de-Védas, se présente comme chimiste, biologiste et expert en toxicologie. Il rebondit sur les questions précédentes et insiste sur la primauté des enjeux de sécurité sanitaire pour les riverains.

Il demande à quelle température sera porté le CSR dans la chaufferie, sachant que la destruction des PFAS nécessite selon lui plus de 1 300 °C. Il s'interroge également sur le combustible d'appoint nécessaire pour atteindre ces températures, le CSR n'étant pas selon lui suffisamment calorifique.

En tant que toxicologue, il pose la question de la variabilité de la composition chimique du CSR et de l'adaptation du système de traitement des fumées à cette variabilité : le dispositif est-il ajustable et pilotable en temps réel ? Prend-il en compte les particules fines, susceptibles de transporter des PFAS et de ne pas être captées par les charbons actifs ? Il termine en demandant quelle commune bénéficiera concrètement du chauffage urbain alimenté par l'installation.

#### **Réponses du maître d'ouvrage et délégataire :**

**Bérenger SALTEL-PONGY**, Urbaser Environnement, apporte des éléments détaillés sur le traitement des fumées et la question des PFAS. Il indique que la température au niveau du foyer de combustion (là où les déchets sont en combustion) sera de 1 100 à 1 300 °C, et qu'en plus les gaz de combustion seront portés à des températures d'environ 1 000 °C (minimum réglementaire : 850 °C). Il précise que le système de traitement des fumées sera multi-étapes (2 filtres à manches, injection de charbon actif pour la captation des métaux lourds, dioxines et PFAS résiduels,

injection de bicarbonate de soude, et traitement catalytique des oxydes d'azote) et qu'il s'ajustera automatiquement en fonction de la qualité réelle des fumées analysées en continu.

Concernant spécifiquement les PFAS, il cite une étude bibliographique publiée par l'INERIS en 2025. La majorité des études référencées indiquent une destruction "totale" ou "quasi totale (jusqu'à 99 %)" des PFAS à des températures "supérieures à 1 000 °C", parfois "1 100 °C". Il précise qu'une campagne d'analyse réglementaire des émissions de PFAS sera engagée dès la mise en service de la chaudière. Un état zéro de l'environnement autour du site sera réalisé avant la mise en service (par ex sur végétaux comme les graminées, jauges de retombées atmosphériques), puis un suivi régulier sera effectué pendant toute la durée de vie de l'installation.

Sur la diffusion publique des résultats, il rappelle les obligations existantes : production annuelle d'un bilan de fonctionnement ("dossier d'information du public") transmis aux services de l'État et à la mairie, et tenue d'une Commission de Suivi de Site (CSS). Il indique être ouvert à une réflexion sur des outils de transparence complémentaires à la CSS.

### **INTERVENTION N°7 : Régine SENTENAC**

Régine SENTENAC, habitante de Lattes, fait part de l'inquiétude des riverains concernant l'Unité de Valorisation Énergétique (UVE) en cours d'installation à Lattes. Elle souhaite savoir s'il existe un lien entre cette UVE et le futur CSR de la Métropole, et connaître les risques sanitaires et environnementaux associés. Elle demande des précisions sur le traitement du plastique dans le CSR ou dans l'UVE ? Ainsi que sur les campagnes de sensibilisation envisagées pour faire évoluer les comportements des habitants face aux dépôts sauvages constatés sur le territoire (bouteilles de protoxyde d'azote etc).

### **INTERVENTION N°8 : Antoine BERTRAND**

Antoine BERTRAND, conseiller municipal à Montpellier de la France Insoumise, dresse d'abord un constat critique sur la politique de gestion des déchets menée par la Métropole depuis une quarantaine d'années. Il rappelle l'augmentation récente de la taxe foncière métropolitaine et la hausse de près de 24 % de la TEOM intervenue l'année précédente, ainsi que la perspective d'une augmentation de la TGAP. Il souligne que toute remise en cause de la DSP d'AMETYST aurait un coût financier non assumable pour la collectivité.

Il insiste sur la nécessité d'accompagner le débouché interne d'une politique très volontariste de réduction à la source, de tri, de réemploi et de développement des biodéchets. Il pointe une incohérence à ses yeux : l'affichage d'une ambition de réduction de la TEOM de 10 % à l'échéance de la mandature, alors que les subventions aux associations engagées dans la réduction des déchets ont été réduites de près de 40 % lors du dernier Conseil métropolitain.

Il pose ensuite plusieurs questions au maître d'ouvrage :

- Quelles garanties Urbaser peut-il apporter, en tant que délégataire, en cas d'événement imprévu ou de crise sur l'installation ?

- Quel sera le niveau réel de préparation et de prétraitement des déchets avant leur transformation en CSR, et comment garantir que seuls les déchets résiduels déjà fortement triés seront concernés ?
- Quelle est la capacité maximale de traitement de l'installation, et comment écarter le risque d'un surdimensionnement qui freinerait les politiques de réduction des déchets ?
- Quels dispositifs de communication ont été déployés au-delà des réunions publiques (boîtage, alerte, observatoire citoyen associant personnalités qualifiées, associations et riverains, en complément de la CSS jugée trop fermée) ?
- À quel niveau de participation Urbaser considérera-t-il que cette concertation aura été réussie ?

## INTERVENTION N°9

Un participant intervient sur la question de la réduction des déchets, qu'il juge centrale. Il demande à disposer du bilan énergétique de l'installation : la production annoncée de 0,2 TWh est-elle significative au regard de la consommation énergétique totale de la Métropole ?

Il interroge également le devenir de la part de matière compostable produite par l'installation, et s'inquiète d'une possible contradiction entre la dynamique locale de collecte des biodéchets (déjà en place dans son quartier des collines d'Estanove, qui regroupe environ 1 000 habitations) et le fonctionnement industriel global du site.

### *Réponses du maître d'ouvrage et délégataire :*

**Mathieu ALMERAS**, Urbaser Environnement, indique qu'Urbaser ne dispose pas d'éléments concernant l'UVE de Lattes, ce sujet relevant de la station d'épuration Maera et de la Métropole. Un représentant de la Métropole confirme qu'il s'agit du projet d'incinérateur de boues de Maera après modernisation et extension des capacités de traitement (passage à 695 000 équivalents-habitants) et s'engage à apporter des compléments écrits via le site de la concertation, en lien avec la régie des eaux et l'autorité organisatrice de l'eau.

Sur la composition du CSR, **Mathieu ALMERAS** précise que le combustible sera composé d'environ 60 % d'organiques et 40 % de plastiques. Le double filtre à manches et les moyens techniques mis en œuvre permettront de suivre l'ensemble des rejets atmosphériques.

Concernant les campagnes de sensibilisation, il rappelle qu'Urbaser travaille avec la Métropole, avec des éco-messagers déployés sur le terrain. Des caractérisations de déchets sont réalisées avant et après les campagnes pour mesurer leur efficacité. Il insiste sur le fait que la chaudière CSR sera plafonnée à 42-43 000 tonnes traitées en interne : l'installation ne pourra pas absorber davantage de déchets, et si la Métropole produit plus de déchets, cela générera mécaniquement davantage de refus à exporter. Selon lui, le dimensionnement de l'outil n'encourage donc pas la production de déchets et n'agit pas en « aspirateur à plastique ».

Sur les obligations de résultat évoquées dans les questions suivantes, **Bérenger SALTEL-PONGY** explique qu'en cas de problème technique qui ne permet plus de respecter les seuils d'émission, cela entraîne l'arrêt réglementaire de l'installation, qui ne redémarre qu'après résolution du problème.

Sur la communication, **Bérenger SALTEL-PONGY**, Urbaser Environnement, confirme que le boîtage du dépliant a été réalisé sur un large périmètre au sud de Montpellier et dans les communes environnantes. Il prend bonne note de la proposition d'un dispositif complémentaire à la CSS pour renforcer la transparence sur le fonctionnement de l'installation.

Sur les valorisations énergétiques, il précise que l'injection de chaleur au Réseau de Chaleur urbain passera d'environ 11 000 MWh par an aujourd'hui à 65 000 MWh par an avec le projet, ce qui correspondra aux besoins de 12 000 logements environ (contre 2 000 aujourd'hui).

### **INTERVENTION N°10**

Un participant retraité, ancien ingénieur du ministère de l'Environnement et membre du panel des 80 citoyens ayant visité notamment Trifyl, formule plusieurs demandes au délégataire :

- Quelles obligations de résultat (et non de moyens) Urbaser s'engage-t-il à respecter, et selon quelle fréquence en rendra-t-il compte aux citoyens ?
- Comment seront mesurées et publiées les améliorations apportées à la qualité du CSR mixte alors qu'aucune chaudière fonctionnant à partir d'OMR, selon son expérience, ne parvient à exploiter sans apport extérieur de biogène et à la quantité de biométhane produit ?
- Quelle obligation de résultat Urbaser peut-il avoir sur les refus de tri reçus du centre DEMETER, dont la qualité ne dépend pas de lui ?
- Comment Urbaser contribuera-t-il à l'application de la stratégie Zéro Déchet de la Métropole, c'est-à-dire à la réduction tendancielle et significative des déchets par habitant ?

### **INTERVENTION N°11 : François VASQUEZ**

François VASQUEZ se présente comme ancien porte-parole pendant 15 ans de 8 associations de protection de l'environnement et ancien Vice-Président de la Métropole en charge des déchets pendant 4 ans, avant Messieurs REVOL et CARJAVAL. Il rappelle avoir fait voter à l'unanimité par la Métropole, le 5 mars 2022, une stratégie de 100 mesures pour la réduction des déchets, la captation des biodéchets et une politique complète de prévention, fruit de 20 années de travail avec des spécialistes.

Il dénonce ce qu'il qualifie de « volte-face profondément antidémocratique » des élus, qui ont ensuite opté selon lui pour la solution d'un incinérateur. Sans reprocher aux industriels de « faire du business », il souligne qu'un délégataire payé à la tonne n'a, selon lui, pas intérêt à la réduction des déchets.

Il conteste plusieurs informations transmises lors de la présentation. Sur le débouché du CSR produit par AMETYST, il affirme que les cimentiers refusent les CSR à base de plastiques exigeant un minimum de 70 % de biogène et que les CSR plastiques d'AMETYST ne trouveront pas preneurs chez les cimentiers français. Selon lui, ils seront exportés vers des centres de stockage en Espagne, faute pour Urbaser de disposer de décharges en France contrairement à Suez.

Il met en garde contre des demandes ultérieures de rallonges budgétaires « 30, 50, 100 millions de plus » au détriment du financement de la stratégie Zéro Déchet, qu'il estime incompatible avec ce projet.

Il cite enfin l'abandon par Arkema d'un projet CSR comme illustration du fait que ce modèle ne tient pas économiquement dans le secteur privé.

### **INTERVENTION N°12**

Un participant riverain reprend la parole sur les enjeux sanitaires et opérationnels. Il revient sur les explications données concernant les PFAS et la température de combustion (850 °C dans la chaudière, contre une destruction effective à plus de 1 100 °C selon les réponses précédentes) et en déduit que des PFAS résiduels seront émis. Il cite des analyses ayant relevé la présence de PFAS sur les grilles d'aération d'écoles maternelles situées à proximité d'incinérateurs.

Sur la question de l'emploi, il oppose les 10 à 15 emplois futurs d'AMETYST aux centaines, voire aux milliers d'emplois que pourrait selon lui générer une filière complète Zéro Déchet (tri, recyclage, réemploi). Il rappelle la priorité fixée par la loi AGEC à la réduction des déchets à la source et juge antinomique de confier la stratégie de réduction à un opérateur dont la matière première est précisément le déchet.

Riverain d'AMETYST, il témoigne de la persistance des odeurs « en toute saison, dès que le vent tourne » et juge que le maître d'ouvrage ne maîtrise pas la source des nuisances actuelles. Il met en doute la capacité du projet à résoudre les problèmes de salubrité publique qui s'étendent selon lui depuis 10 à 15 ans dans le quartier.

### **INTERVENTION N°13**

Un participant riverain, qui salue le temps accordé à la concertation, formule deux questions :

La première s'adresse à Mathieu ALMERAS au sujet des nuisances olfactives le dimanche, et demande comment garantir aux riverains qu'ils pourront, à l'issue des travaux (à horizon 2030), inviter sans appréhension des proches chez eux sans subir d'impacts notamment le week-end ? Pour ce riverain, le projet est aussi perçu comme une « dévalorisation patrimoniale » et un enjeu de vivre-ensemble.

La seconde s'adresse aux élus. Il souligne la particularité de Montpellier dont l'usine est implantée quasiment en cœur d'agglomération (à moins de 4 km), contrairement à Laval (9 km du centre), Fos-sur-Mer (zone portuaire) ou aux sites bretons. Il interpelle les élus sur la nécessité, au regard de cette implantation atypique et des 6 000 à 10 000 personnes vivant à proximité, d'envisager un investissement supérieur à 567 millions d'euros pour mieux protéger les riverains.

### **INTERVENTION N°14**

Un participant pose une question simple : l'outil industriel transformé accueillera-t-il des déchets provenant d'autres territoires que la Métropole ?

### **INTERVENTION N°15**

Un dernier participant interpelle Urbaser sur une mise en demeure visant le site exploité dans le Tarn, qu'il dit avoir été prononcée à la suite d'un problème non résolu depuis un an. Il demande comment concilier ces informations avec les engagements pris pour le site de Montpellier.

#### **Réponses du maître d'ouvrage et délégataire :**

**Mathieu ALMERAS**, Urbaser Environnement, revient sur la question des odeurs. Il identifie les deux sources principales sur le site : le hall de compostage (avec un stock actuellement d'environ 13 000 tonnes en fermentation) et la fosse, traités par deux biofiltres distincts au nord et au sud du site. Il reconnaît la persistance des nuisances tout en soulignant les efforts déployés. Il espère que les premiers effets bénéfiques des travaux, démarrant dès 2026, seront perceptibles dès 2027.

**Bérenger SALTEL-PONGY**, Urbaser Environnement, répond à la question sur les apports extérieurs : les ordures ménagères résiduelles traitées seront exclusivement celles de la Métropole (3M). Les biodéchets pourront, comme aujourd'hui, provenir d'autres entités de la région Occitanie, afin de maximiser la filière méthanisation-compostage. En revanche, les encombrants et les refus de tri DEMETER seront strictement issus de la Métropole.

**Nicolas BEQUAERT**, Urbaser Environnement, apporte une clarification sur la mise en demeure évoquée au sujet du site du Tarn. Il précise que ce site, situé à La Baissière, accueille plusieurs installations distinctes : une installation de stockage de déchets opérée directement par le syndicat Trifyl, et une installation de valorisation opérée par Urbaser. La mise en demeure mentionnée ne vise pas l'installation exploitée par Urbaser.

## **Conclusion**

### **Conclusion d'Urbaser Environnement**

**Nicolas BEQUAERT** remercie l'ensemble des participants pour la diversité et la richesse des questions soulevées, qui touchent à la fois aux politiques publiques de gestion des déchets, aux enjeux nationaux et aux préoccupations concrètes des riverains. Il s'engage à mettre à disposition les informations complémentaires demandées (bilans matière, compositions précises du CSR, données techniques) qui n'avaient pas vocation à figurer dans une présentation à visée de vulgarisation, mais qui existent et seront partagées. Il rappelle que la concertation se poursuit selon de multiples modalités et donne rendez-vous aux participants pour la réunion publique de clôture du 11 juin 2026.

### **Conclusion de Montpellier Méditerranée Métropole**

**Pierre-Marie CARVAJAL**, Vice-Président, remercie à son tour les participants pour la qualité des échanges. Il indique avoir entendu les préoccupations exprimées, notamment en matière de santé publique. Il réaffirme que le projet ne constitue pas un renoncement à la stratégie de réduction des déchets, mais qu'il oblige au contraire à renforcer les politiques de prévention et de tri.

Il invite les habitants à s'informer et à contribuer jusqu'au 14 juin 2026 à travers l'ensemble des modalités proposées : réunions publiques, permanences en mairie, visites de site, contributions en

ligne. Il rappelle l'exigence de transparence de la Métropole, qui ira « au-delà de ce que la règle impose », et précise que les enseignements de la concertation alimenteront le bilan officiel ainsi que les documents constitutifs de la procédure d'autorisation environnementale.

Il annonce enfin l'ouverture, d'ici la fin de l'année 2026, de l'enquête publique réglementaire d'une durée de trois mois. Cette enquête publique permettra à la population de consulter l'ensemble du dossier et de s'exprimer auprès d'une commission d'enquête indépendante, garantissant la transparence et la solidité du processus démocratique.